

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUILLET 2018

Le vingt-six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, avec 4 procurations, en suite de la convocation faite le 19 juillet 2018.

DÉCISIONS

1°/ MODIFICATION STATUTAIRE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE « FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DES ABRIS BUS VOYAGEUR ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pontivy communauté, par délibération du conseil communautaire n° 10-CC19.06.18 en date du 19 juin 2018 a pris la compétence en matière de « fourniture, pose et entretien des abribus voyageurs », ce qui entraîne une modification de ces statuts.

Ce transfert de compétence aura l'avantage pour Pontivy Communauté et les communes membres de :

- faciliter la mise en œuvre de la compétence transport sur le territoire et globaliser les problématiques liées aux transports et mobilités locales ;
- par la gestion de ces équipements, faciliter et encourager la population à utiliser un service de qualité ;
- d'adopter une politique cohérente de gestion de ces équipements ;
- de respecter les principes liés aux compétences des collectivités territoriales et leur répartition entre les communes et l'intercommunalité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver les modifications apportées à l'article 8.14 « Autres compétences d'intérêt communautaire » et d'ajouter une compétence « Fourniture, pose et entretien des abribus voyageurs » aux statuts de Pontivy Communauté, joints à la présente délibération.

2°/ CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire indique que suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 14 juin 2018, pour tenir compte des postes de travail et des missions assurées, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et sera pourvus exclusivement par la voie d'avancement de grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter au 31 juillet 2018 et de créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2018.

Le Tableau des effectifs validé de la commune de Guern au 26 Juillet 2018 est suivant :

TITULAIRES

Nombre	Grades	Observations
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Nouvel emploi créé et ouvert sous plusieurs grades : Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 31h58/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet – 31h01/35 ^{ème}
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 ^{ème} e classe	Temps non complet – 33h15/35 ^{ème}
1	Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet – 17h50/35 ^{ème}
1	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Temps complet

NON TITULAIRES

Nombre	Contrats	Observations
1	Auxiliaire non titulaire adjoint technique territorial	Temps non complet 27h48/35 ^{ème}
1	Auxiliaire non titulaire adjoint techniques territorial	Temps complet
1	Apprenti adjoint techniques territorial	Temps complet

3°/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE QUELVEN

Monsieur le maire informe l'assemblée que des nouvelles propositions concernant les travaux de voirie de Quelven. : Le nouveau devis quantitatif estimatif, présenté par le Cabinet Nicolas de Pontivy, s'élève à 228 280.00€ HT soit 273 936.00€ TTC.

Les modifications apportées prennent en compte des sujétions supplémentaires suite aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France : Pas d'enrobé autour de la chapelle, mise en place de béton désactivé en remplacement et suppression des places de stationnement Place de la Scala.

Le devis initial s'élevait à 176 760.00€ HT (212 112.00€ TTC), soit 51 520.00€ HT de dépenses supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le nouveau devis et de corriger les demandes de subventions déjà expédiées à l'Etat et au Conseil départemental.

4°/ RESTAURATION ANGES DE QUELVEN – 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, qui accepte, le devis d'un montant de 2899.00 EUROS HT soit 3478.80 EUROS TTC, de l'atelier Coréum pour la restauration du 2^{ème} ange de Quelven, qui fait suite à la restauration de l'ange pyrophore (1^{er} ange), restitué le 11 juillet 2018,

Le Conseil départemental subventionne cette opération globale de restauration des 2 anges à hauteur de 2800.00€.

Le Conseil Régional subventionne cette opération à hauteur de 1400.13€.

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

A/ Pôle enfance : SAUR-devis branchement eau potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la SAUR relatif au branchement d'eau potable du pôle enfance pour d'un montant de 1524.08€ HT soit 1828.89€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

B/ Avis sur l'acquisition d'une parcelle cadastrée I n° 1283 – Rue de la Vallée

Monsieur le Maire fait part que le propriétaire d'une parcelle située en contiguïté du Pôle enfance, souhaite vendre environ 141 m² à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, y est favorable et propose un prix d'achat à 6.00 € le m².

INFORMATIONS

1°/ INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

Poste de Directeur Général des Services

Monsieur le Maire rappelle que suite à une démission, une offre d'emploi a été déposée sur le site du centre de gestion et il présente les Cinq candidatures reçues.

Changements autres personnels

Monsieur le Maire rappelle qu'un cuisinier, prendra ses fonctions, en tant qu'adjoint technique non titulaire à temps non complet (24H/semaine) à compter du 20/08/2018. Ce recrutement a des conséquences sur les emplois exerçant sur le périscolaire : Restaurant, garderie, entretien des locaux.

Une réunion de présentation sera organisée le jeudi 30/08 à 17H30.

2°/ CEREMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le samedi 15 septembre 2018 à 11H00 à la salle polyvalente, en présence des associations qui souhaitent y participer.

3°/ QUESTIONS DIVERSES :

A/ REU – Répertoire électoral unique

Le ministère de l'intérieur a mis en place un nouveau dispositif réformant les inscriptions sur les listes électorales par l'instauration d'un Répertoire Electoral Unique (REU) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

B/ Demande de l'Hermine Guernate : mise à disposition d'un lieu de rencontre.

Suite à la demande de L'Hermine Guernate, il leur sera proposé une salle dans l'ancienne école, pour entreposer leur matériel, après le déménagement des affaires du centre aéré.

Prochain conseil le jeudi 20 septembre 2018 à 20 h 30,